

## Dispositifs de sécurité des Premières Pédalées

Les numéros de téléphone en cas d'urgence sont inscrits sur chaque carte de route : 15, 17, 18, 114 et 112

Une trousse à pharmacie est disponible au point d'accueil et d'arrivée. Des bénévoles, titulaires du PSC1, sont présents au point d'accueil et d'arrivée. L'organisateur est joignable à tout moment grâce au numéro de téléphone inscrit sur la carte de route

Les participants sont invités à se conformer aux articles 3 et 4 du Règlement des Premières Pédalées.

Les itinéraires empruntés évitent, dans la mesure du possible, les axes routiers à grande circulation.

### EXEMPLE DE CARTE DE ROUTE

#### À REMPLIR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

#### Licencié FFVÉLO

Club :

Licence FFVÉLO N° :

Je soussigné atteste ne présenter aucune contre-indication à la pratique du sport cycliste (route ou VTT). Je certifie que mon état de santé actuel me permet de participer sans risque à cette manifestation, renonçant par là-même à tout recours envers les organisateurs des premières pédalées.

Signature :

Date :  /02/20



Organisateur : Yves JUBIN 06.08.91.47.17

#### Validation participation

Vérification informatique des participations aux 4 manches pour le tirage au sort



# REGLEMENT DES « PREMIERES PEDALEES »

---

## Article 1

Le Comité de Cyclotourisme Rhône Métropole de Lyon (CCRML) organise, en collaboration avec les clubs FFCT du département, les « Premières Pédalées », randonnées cyclotouristes ayant lieu tous les samedis après-midi du mois de février. Chacune de ces randonnées est traitée de manière individuelle, car les points de départ sont distincts

## Article 2

Tout cyclotouriste individuel, licencié ou non, peut participer à ces « Premières Pédalées », un minimum d'entraînement étant toutefois conseillé pour le parcours route de 50 km et le parcours VTT de 25 km.

Ces randonnées sont ouvertes à tous les cyclotouristes, âgés d'au moins 18 ans, les mineurs devant être accompagnés par un représentant légal, un licencié FFCT muni d'une autorisation parentale ou d'un cadre fédéral. **Ces randonnées ne sont pas des compétitions** mais des randonnées à allure cyclotouriste (allure libre).

## Article 3

Les participants devront respecter strictement les règles du Code de la Route en toutes circonstances. Les participants non licenciés FFCT seront assurés par l'organisateur en responsabilité civile. Cette manifestation est une randonnée cyclotouriste, sans chronométrage, ni compétition, Les participants circulent en petits groupes d'environ 10 cyclistes et non pas en peloton. Il n'y a pas de départ groupé organisé. Chaque randonneur est en charge d'assurer sa propre sécurité vis-à-vis des autres usagers de la route et des chemins empruntés.

## Article 4

De plus, pour votre sécurité, nous recommandons fortement le port du casque à coque rigide. Ce casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Le gilet jaune ne peut pas être exigé, mais seulement conseillé car s'il est obligatoire dans des circonstances très particulières (de nuit, visibilité insuffisante (notion très subjective)), circonstances qui ne sont pas attendues, compte tenu de l'horaire de ces manifestations (de 13 h à 16h30) et de la période (mois de février). Si toutefois des circonstances météorologiques exceptionnelles (neige, verglas, fortes pluies, etc) sont attendues le jour de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation.

## Article 5

Le prix d'engagement de chaque randonnée est fixé par le Comité Directeur du CCRML et peut être révisé annuellement. Les non-licenciés FFCT payent un droit d'engagement supérieur ou égal à 3 euros par rapport aux licenciés FFCT.

Le participant reçoit lors de son inscription une carte de route qu'il conservera pour toutes les Premières Pédalées et qu'il devra faire viser au départ de chacune des randonnées.

## Article 6

Le bénéfice de ces « Premières Pédalées » est reversé à la Ligue contre le Cancer sous la forme d'un don lors de la dernière manche de février.

## Article 7

Chacune des randonnées « Premières Pédalées » comportent deux circuits route d'environ 25 et 50 km, deux circuits VTT de 10 à 25 km (distance en fonction des difficultés escomptées) et un circuit de marche d'environ de 10 km.

## Article 8

Les clubs accueillant les « Premières Pédalées » ont en charge le fléchage et le dé-fléchage des parcours, la réalisation d'itinéraires, le ravitaillement sur le lieu d'arrivée, les inscriptions au départ. Ils établissent les circuits par rapport au cahier des charges communiqué par le CCRML. Tous les frais engagés sont remboursés par le trésorier du CCRML sur présentation des factures.

Le CCRML transmet une copie des parcours à la Préfecture concernée pour déclaration, avertit la Mairie de départ et souscrit une assurance auprès de la FFCT pour les non licenciés FFCT

## Article 10

Les récompenses sont attribuées comme suit :

- a) Le Challenge « Premières Pédalées Jean-Pierre DIAZ » est attribué au club ayant le plus de participants toutes catégories confondues (adultes, jeunes, féminines) à l'issue de toutes les randonnées.
- b) Le Challenge « Loïc Dupré-La Tour » est attribué au club ayant le plus grand nombre de participants, toutes catégories confondues à l'issue de toutes les randonnées, rapporté à son effectif de licenciés FFCT de l'année précédente (au 30 novembre), sauf si l'effectif de l'année en cours est supérieur de plus de 10% à l'effectif de l'année précédente. Dans ce cas l'effectif de l'année en cours est pris en compte.
- c) La coupe des féminines est attribué au club ayant le plus de féminines ayant participé à toutes les « Premières Pédalées »
- d) La coupe « Aimé Largeron » est attribuée au club ayant le plus de jeunes de moins de 18 ans ayant participé à toutes les « Premières Pédalées ».
- e) Deux lots sont mis en jeu par tirage au sort des cartes de route, un lot étant offert par le CCRML, l'autre lot par la Ligue contre le Cancer.

Les challenges « Premières Pédalées Jean-Pierre DIAZ » et « Loïc Dupré-La Tour » ne sont jamais acquis définitivement et sont remis en jeu chaque année, une coupe souvenir remise à titre définitif à l'issue de l'Assemblée Générale du CCRML, récompense les clubs lauréats.

Sauf cas exceptionnel et après décision du Comité Directeur du CCRML, les coupes et challenges ne sont pas cumulables.

Pour participer au tirage au sort des deux lots, il est obligatoire que le participant ait accompli toutes les « Premières Pédalées » et de ce fait, ait tous les tampons des clubs d'accueil, apposés sur sa carte de route.

Pour obtenir le lot, le participant doit être obligatoirement présent au tirage à l'appel de son nom et s'il n'est pas connu de membres du Comité directeur, doit prouver son identité au moyen d'un document officiel, auquel cas, un nouveau tirage est effectué jusqu'à obtenir un récipiendaire présent.